

Problèmes de méthodologie lors de l'étude d'objets muséaux anciens : le cas des haches à douille armoricaines de Belgique

Axelle LETOR

« Grenier, coffre, bibliothèque ne sentent rien du passé vivant, encore silencieux, encore infant de l'obscurité de la source, que la carence affamée de la mémoire peut par surprise faire revenir. »

(P. QUIGNARD, *Vie secrète*)

Résumé

Les haches à douille armoricaines sont, en Belgique, des objets d'acquisition ancienne (XIX^e – 1^{re} moitié du XX^e siècle). Le manque d'archives, voire la falsification qui affectent ce type de matériel rendent difficile la reconstitution du contexte des découvertes. La connaissance du contexte est cependant essentielle, les haches armoricaines ayant été éparpillées par l'antiquariat dès le XVIII^e siècle. La carte de répartition protohistorique ne peut s'effectuer sans distinguer les pièces échangées récemment de celles découvertes dans le pays. Cela nous a amené à mettre au point une méthode critique adaptée à la recherche.

Abstract

Armorican socketed axes are late accessions (from the 19th to mid 20th c.) in Belgium. The lack of archives—sometimes their falsification—which is affecting this kind of artefacts makes it difficult to reconstitute the context of the discoveries. Nevertheless, an appropriate and complete information relating to this context is crucial, for the Armorican axes have been scattered by antiquaries from the 18th c. onwards. Therefrom, the map of the protohistorical location can not be realized without making any distinction between the recently swapped artefacts and the ones discovered in the country. This specific problem has led us to invent a critical method suited to the research.

L'approche du matériel muséal d'acquisition ancienne est délicate, les déboires étant moins causés par les vestiges eux-mêmes que par l'état des sources. Le cas des haches à douille armoricaines conservées en Belgique illustre les problèmes auxquels on ne peut manquer de se heurter lors de l'étude de collections anciennes : la perte de l'« état-civil » de l'objet (ce que H. Delporte nomme la *dépersonnalisation* ; Delporte, 1984 : 125) et la fraude archéologique. Si, de nos jours, les caractères extrinsèques des découvertes (date, lieu, position, rapport aux autres vestiges ...) sont détaillés par les rapports de fouille, ils sont fréquemment perdus, escamotés, voire faussés pour les recherches passées. Dans l'impasse de l'état des sources historiques, le chercheur est souvent contraint de transformer l'exactitude en instinct, compromettant la valeur du résultat acquis. La non-validité des archives nécessite néanmoins l'utilisation d'une méthodologie cohérente.

Nous présenterons ici les difficultés propres aux haches armoricaines et la démarche critique

appliquée au cours de l'étude des exemplaires belges.

1. LA HACHE À DOUILLE ARMORICAINE

La hache à douille en bronze résulte de l'évolution de la hache plate. La douille, partie creuse longitudinale entourée d'un bourrelet plus ou moins développé, sert à enchâsser un manche en bois. Un anneau latéral permet, en y insérant une corde ou un tendon, de renforcer la fixation. L'instrument est distinctif de l'âge du Bronze final et du premier âge du Fer et possède des caractéristiques morphologiques qui varient quelque peu selon les zones de fabrication.

La région armoricaine (Bretagne et Normandie occidentale) a produit des haches à douille qui se distinguent, en règle générale, par la rectitude des bords et du tranchant, le profil en coin, la section rectangulaire et l'embouchure de la douille quadrangulaire. La douille est très profonde, à moins qu'elle ne soit encore remplie

de l'argile qui formait la matrice interne lors de la coulée en moule bivalve. Ces outils, le plus souvent mal finis, présentent des traces de coulée sur les côtés, des crêtes non ébarbées ou des cônes de fonte à l'embouchure; ils possèdent parfois un tranchant non affûté, des excroissances métalliques non polies, et un anneau plein (Briard, 1979 : 166–167; Letterlé, 1988 : 525; Mohen, 1977 : 186).

Le type armoricain est subdivisé en huit sous-types nommés d'après les dépôts qui en ont fourni des exemplaires en quantité majeure. Des analyses métallographiques ont permis, pour la plupart, d'établir un centre de production à l'échelle départementale (Briard, 1979 : 167–173; Briard & Verron, 1976 : 32, 41–68). Le sous-type courant (Le) Trehou (125 mm), provient du Finistère. Le modèle inférieur, Plurien (120 mm), est plus trapu et fut produit dans les Côtes-du-Nord. Le modèle supérieur intermédiaire Dahouët (133 mm) présente un bourrelet anguleux et une facture soignée; il provient également des Côtes-du-Nord. Le sous-type Brandivy, un modèle «de luxe» (jusqu'à 160 mm) décoré, ne possède pas de centre décelable avec précision, bien qu'il soit plus abondant en Morbihan. Les haches de Chailloué se caractérisent par un profil bombé, des bords évasés et une douille elliptique (128,5 mm); la production est concentrée dans l'Orne. Le modèle réduit de Couville (80 mm) fut produit en Ille-et-Vilaine, en Mayenne et dans le Cotentin. Celui de Maure (50 mm) provient d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Le modèle Saint-James présente les mêmes proportions mais possède des bords concaves et un tranchant évasé qui lui confèrent une allure en éventail; la production est localisée dans la baie du Mont-Saint-Michel. Les haches totalement fabriquées en plomb sont parfois considérées comme un sous-type complémentaire (fig. 1).

Après leur découverte sous forme de «dépôts» circulaires impressionnants (total : \pm 36 100 pièces, 4 000 haches pour le seul dépôt de Maure en Ille-et-Vilaine; Briard, 1979 : 164) dès le XVIII^e siècle, les haches armoricaines furent partiellement détruites par la refonte avant de devenir l'objet de l'engouement des collectionneurs (Briard, 1979 : 163–166). Les *celts* (Comhaire, 1894; Evans, 1882), aussi appelés

cateia par quelques auteurs latinisants (Bormans, 1873), furent éparpillés par l'antiquariat jusqu'en Ukraine ou aux États-Unis (Briard, 1979 : 163–164). Quelques détails originaux font en effet de ces antiquités des curiosités archéologiques. Leur caractéristique majeure est sans doute de posséder la forme d'un objet utilitaire tout en étant dépourvues de valeur fonctionnelle. L'alliage ternaire (cuivre-étain-plomb) du bronze dans lequel les pièces sont réalisées se distingue par une considérable teneur en plomb qui, par ses propriétés particulières, «amollit» la matière et la rend *impropre à l'usage* (Briard, 1979 : 173; Mohen, 1990 : 112–113, 156). Le caractère non-fonctionnel est en outre accentué par la mauvaise qualité de la fabrication ainsi que par la miniaturisation de certains sous-types, mesurant de 5 à 8 cm. Les haches furent interprétées comme amulettes, objets sacrés (Comhaire, 1894 : 33, 43; de Loë, 1931 : 50) ou prémonétaires (l'idée naquit à la fin du XIX^e siècle). Actuellement, deux hypothèses principales, ne s'excluant nullement, en font des instruments de déposition (Verron, 1989 : 418–419) ou des représentants de l'étape paléo-monétaire en Europe à la fin de l'âge du Bronze (Briard, 1976a : 333–334; Briard, 1979 : 173–175; Briard, 1987; Briard, 1976b; Mohen, 1990 : 113; Rivallain, 1971).

La hache à douille armoricaine est bien représentée en Belgique : une centaine de pièces sont conservées par les musées et institutions universitaires, sans compter celles qui appartiennent à des collectionneurs privés. La plupart du matériel semble résulter de découvertes réalisées dans le pays. Un inventaire général ne livre en effet qu'une très faible proportion de haches acquises en Bretagne (5 sur 116). Tous les exemplaires proviennent cependant de collections du XIX^e et début du XX^e siècles, période durant laquelle furent dispersées les haches armoricaines (Briard, 1979 : 174–175). Il est donc essentiel de distinguer les pièces achetées directement en France, par les musées et les collectionneurs, de celles qui furent réellement trouvées en Belgique. À cet effet, chaque pièce doit être soumise à une enquête historiographique systématique afin d'établir la fiabilité des provenances que nous proposons les étiquettes des musées.

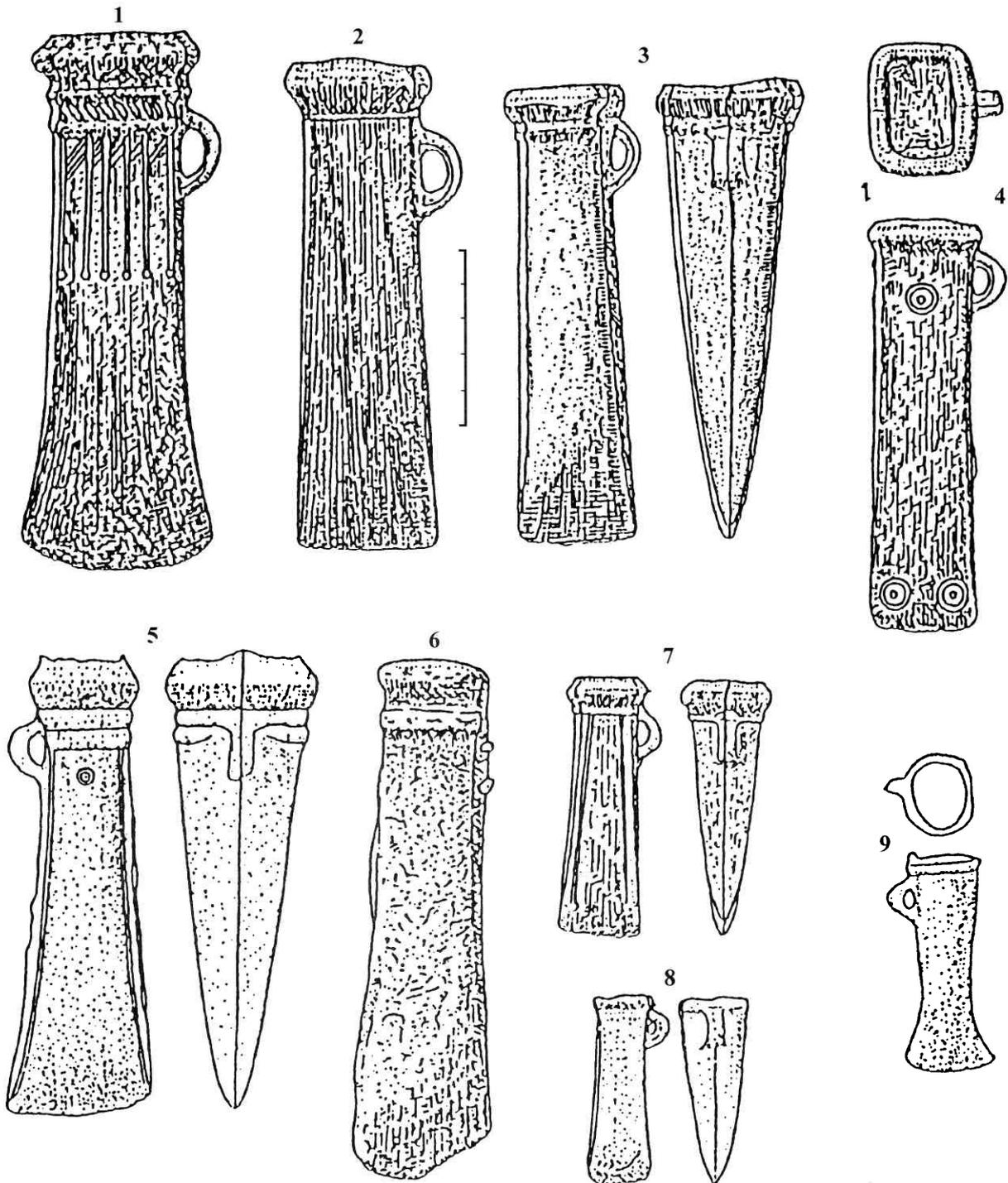


Fig. 1 — Typologie des haches à douille armoricaines (d'après Briard, 1991 : 69).

1 : Brandivy ; 2 : Dahouët ; 3 : Le Tréhou ; 4 : Plurien ; 5 : Chailloué ; 6 : hache en plomb ; 7 : Couville ; 8 : Maure ; 9 : Saint-James.

2. PREMIÈRE TENTATIVE CRITIQUE

Les méthodes critiques généralement utilisées en archéologie se réfèrent à la critique historique en mettant en rapport l'étude des critères internes et externes. Les données intrinsèques reprennent l'aspect physique de l'objet (morphologie, patine, composition chimique,

conservation...). Les données extrinsèques correspondent aux renseignements fournis par les sources ou « archives ».

Nous nous sommes en premier lieu référée à la méthode élaborée par K. Verlaeckt (Verlaeckt, 1993a) pour l'étude de matériel de l'âge du Bronze en Flandre orientale, dans laquelle

les critères externes sont partagés en quatre classes : A. sources officielles, mentionnant les circonstances de la découverte de façon précise ; B. sources relatant la découverte de manière satisfaisante (archives, carnets de collectionneurs...); C. sources rapportant vaguement la découverte ; D. absence de source.

L'investigation aboutit à un résultat divisé en trois catégories : A. correspondance des critères externes et internes ; B. critères internes crédibles, critères externes incontrôlables ; C. opposition des critères externes et internes.

L'examen des critères internes des haches armoricaines est relativement concluant. Les erreurs majeures sont d'ordre typologique, quelques pièces ayant été erronément attribuées au type armoricain, d'autres, au contraire, n'étant pas considérées comme telles. Le seul cas de falsification partielle intrinsèque fut celui des trois haches armoricaines « draguées dans l'Escout, à Wetteren », plongées dans un bain d'acide afin d'imiter grossièrement une patine fluviale (cuivrée-dorée) corrodée (Oudheidkundige Museum Vleeshuis, Anvers. Collection G. Hasse. Inv. 56.35.2261). Cette célèbre fraude avait pour but, nous y reviendrons, de corroborer une fausse provenance de dragage (Verlaeckt, 1993b : 91–92).

L'examen des critères externes est par contre plus complexe. Idéalement, le lieu de découverte et les traces de mouvement des haches peuvent être suivis en inspectant les étiquettes présentes sur les pièces, en consultant les registres des musées, les catalogues de vente, les carnets et la correspondance des collectionneurs ou les revues de sociétés archéologiques locales. Dans le cas des haches armoricaines, l'indigence de ces sources rangera la plupart du temps l'objet dans la catégorie B de la méthode susmentionnée.

3. L'ÉTAT DES SOURCES ET LE CONTEXTE HISTORIQUE

L'analyse critique de chaque objet est rendue problématique par un effet de circularité de l'enquête, ainsi que par la mauvaise qualité des sources.

3.1. Les hachettes et la circularité de l'analyse

Leur petite taille leur conférant un statut de curiosité, les hachettes connurent un succès particulier en antiquariat. Aussi les dépôts éponymes de Saint-James, Couville et Maure furent-ils disséminés à travers l'Europe (Briard, 1976a : 174–175). La commercialisation des autres modèles, réalisée dans une moindre mesure, ne les place pas à l'abri de la suspicion mais par voie de conséquence, les sous-types miniaturisés sont à considérer avec une prudence accrue. Ceci injecte un problème de circularité dans la méthode. Il est effectivement indispensable d'établir une distinction préliminaire entre les haches et les hachettes, sur base du fait que la répartition de ces dernières est faussée par les importations modernes. Néanmoins, cette pénalisation systématique entame dès le départ l'objectivité de l'analyse, une fiabilité inférieure étant attribuée *a priori* à certains sous-types.

3.2. Sources lacunaires, absentes ou falsifiées, et contexte historique

Lieux et circonstances des découvertes se perdent involontairement, au gré des mouvements de la collection, au fil des années... c'est le fait même de l'archéologie d'être confrontée aux ravages du temps. Mais il arrive que des origines soient sciemment englouties, travesties, remaniées. Ces aléas sont communs aux collections réunies à la fin du XIX^e et début du XX^e siècles. Les collectionneurs étaient le plus souvent des archéologues amateurs (pratiquant l'archéologie accessoirement à leur profession) qui conservaient le résultat de leur recherches de terrain tout en s'approvisionnant chez les antiquaires. Nombre d'entre eux achetèrent des pièces sans se préoccuper de la provenance précise, sans vérifier les données parfois créées pour les contenter, contribuant ainsi à prolonger une falsification qui ne s'opérait pas à leur niveau. La tenue de leur collection a souvent aggravé une situation déjà confuse. Un extrait d'une lettre du début de ce siècle adressée au Baron de Loë est tout à fait révélateur : « J'oubliais de vous communiquer un désir de M. X... qui, décidément, est insatiable ! Il serait heureux, m'a-t-il dit, si vous vouliez bien lui adresser un mot lui indiquant l'origine de chaque objet, désirant leur constituer un état-civil en règle. C'est à mon avis, un fameux original. » (Lettre à Monsieur de Loë, 17 juin 1907. Archives par commune (Nismes)

des MrAH, Bruxelles). Parmi les collectionneurs les plus actifs en Belgique, citons J. Moens, F. Claes, G. Hasse, E. Bernays, J. Maertens de Noordhout, N. Cloquet, L. Tiberghien, L. Cavens, surnommé le *cosaque du don* (Verlaeckaert, 1993b : 177), E.-J. Joly, H. Melges, B. K. Verhelst, H. Van Loof. Certains étaient des scientifiques avertis, d'autres des dilettantes un peu naïfs que des antiquaires peu scrupuleux n'hésitèrent pas à duper. À cet égard, le cas de Wetteren est exceptionnel mais symptomatique.

Un tel contexte nous met en garde contre la fraude archéologique dont l'objet faux (entièrement fabriqué), l'objet falsifié (modification partielle d'un authentique; Bonenfant, 1993) et les sources fausses ou falsifiées sont les trois principaux visages (Bonenfant, 1993). Si les haches de Wetteren présentaient une falsification partielle évidente, nous n'avons détecté, parmi les haches armoricaines examinées, aucun faux *stricto sensu*. La falsification de sources, et plus précisément de provenances (modification du lieu de découverte d'un objet), est par contre courante.

La fraude présente souvent un intérêt historique particulier : les motivations étant essentiellement commerciales et dépendant des modes, l'opération frauduleuse révèle les préoccupations idéologiques du moment. L'historique des collections belges permet de comprendre pourquoi des pièces achetées en France ne furent pas toujours vendues comme telles. Les travaux de dragage de l'Escaut et de ses affluents constituent à ce propos un élément significatif. La construction des docks à Anvers puis les dragages de la Dyle, de la Dendre et de l'Escaut entre Gand et Dendermonde mirent au jour un grand nombre d'objets que les ouvriers vendirent en ville. Ces trouvailles attirèrent plusieurs antiquaires et collectionneurs. L'État en revendiquant ensuite la possession, la provenance fluviale de certaines pièces dut être masquée afin d'échapper à la contrainte (Warmenbol, 1987 : 22). Paradoxalement, une attribution de dragage fut donnée à certaines pièces qui n'en provenaient pas. Ceci peut s'expliquer par le fait que le droit de réserve pour l'État n'est pas intervenu dès le début des travaux, mais surtout parce que l'affaire, ayant fait grand bruit, valorisait les objets qui en étaient issus. Outre les trouvailles de dragages, les pièces possédant des provenances au caractère archéologique réputé étaient fort prisées. Notons encore que le

patrimoine national et régional étant particulièrement en vogue à l'époque, les antiquaires s'empressèrent de satisfaire les collectionneurs désireux de mettre leur contrée en valeur.

H. Delporte a parlé à juste titre de la *collectionnisme* et de l'*échangisme* (Delporte, 1984 : 90) qui rongent certains férus d'archéologie. Les chemins détournés par lesquels les collections sont parvenues jusqu'à nous accentuèrent la perturbation des informations qui les accompagnaient. Il s'ensuit une véritable « généalogie » de ces pièces, d'autant plus difficile à retracer que les indices de mouvements ont bien souvent disparu (Warmenbol, 1987 : 21-31). Bien souvent, le musée se transforme en chantier de fouille pour qui souhaite en étudier le matériel.

La confusion est enfin perpétuée, voire amplifiée, par les recherches récentes non critiques réalisées sur le matériel muséal ancien, et la reprise en seconde main d'informations erronées. Le chercheur qui répertorie un objet peut rapidement, par négligence ou manque de temps, transformer un point d'interrogation en point à la ligne. Pour son auteur, le fait revêt peu d'importance mais les lecteurs qui emploieront ces travaux en en considérant les données comme des évidences contribueront à colporter l'erreur.

4. UNE MÉTHODE CRITIQUE ADAPTÉE AUX HACHES A DOUILLE ARMORICAINES

La non-validité des sources nous informant sur les haches armoricaines belges ont parfois entraîné des répertoires incomplets et insuffisamment critiques. Les seuls comportements légitimes à l'égard du sujet sont toutefois un rejet radical de l'objet, les méthodes critiques globales ne pouvant y être appliquées, ou une tentative de discrimination, tout en en soulignant les limites, par la mise au point d'une méthode critique adaptée. Nous avons donc établi un système permettant une classification mécanique qui conserve les nuances nécessaires aux cas particuliers (fig. 2). La méthode s'applique à un objet jugé authentique par une critique interne préalable (étude typologique, analyses physico-chimiques...). Nous nous sommes référée à la méthode précédemment citée (Verlaeckaert, 1993a), en attribuant à chaque objet un degré de qualité de la source, s'échelonnant cette fois de 0 à 3, qu'on peut tenter de relier au degré de

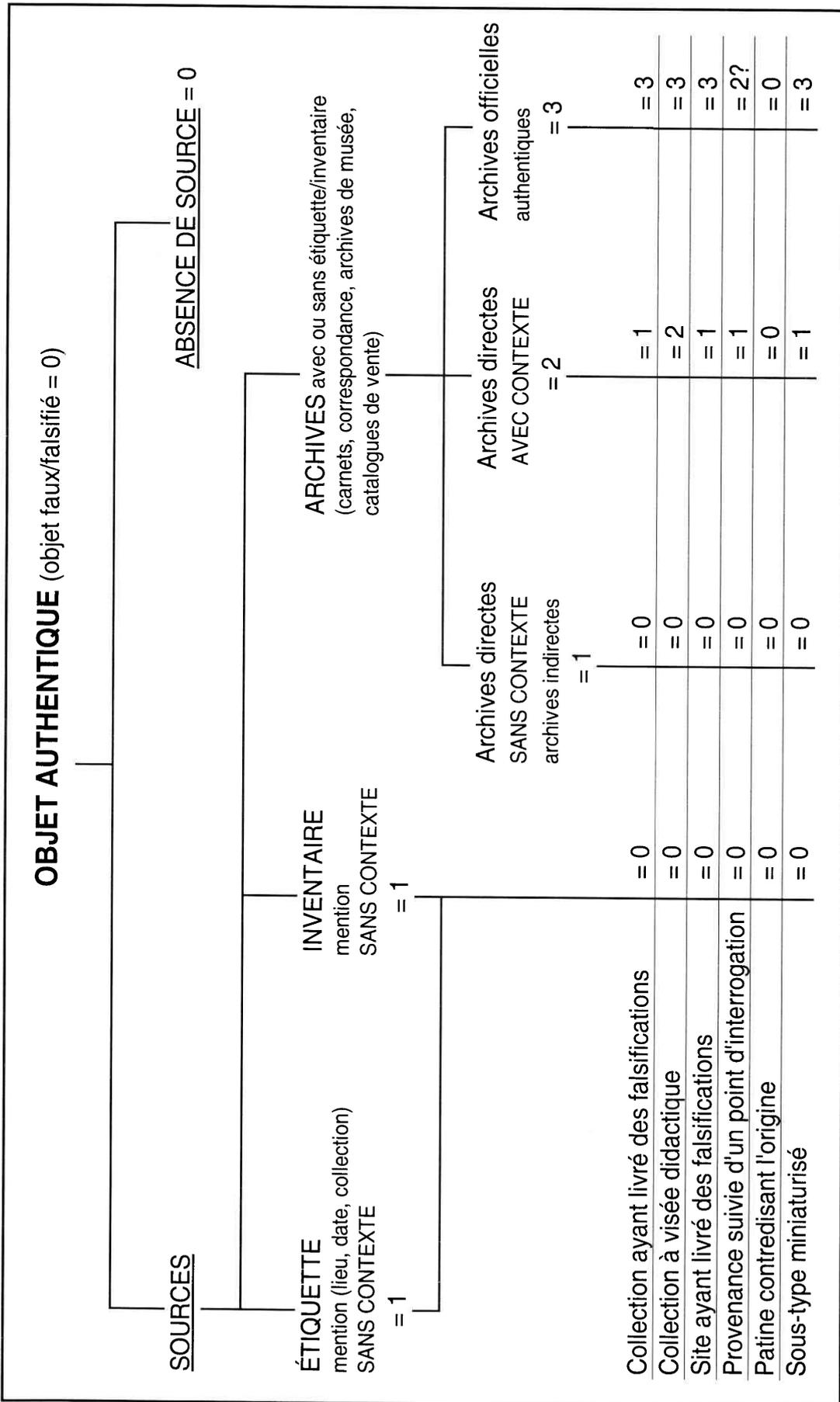


Fig. 2 — Méthode critique adaptée aux haches à douille armoricaines.

fiabilité de la provenance. La première étape reste exclusivement centrée sur l'examen des critères externes et consiste à dégager les grands types de sources. L'absence de source, assez fréquente, entraîne tout naturellement un résultat nul. La catégorie plus courante des étiquettes puis des inventaires confère une valeur faible à la source (degré 1). Les documents de cette veine ne mentionnent en effet qu'un ou plusieurs éléments d'identité sans contexte de découverte satisfaisant (le plus souvent le lieu de découverte, le nom du collectionneur et un numéro d'ordre). Un contexte exploitable doit relater la circonstance de la découverte (temps et lieu, occasion, fouille ou trouvaille fortuite) et, de préférence, indiquer la situation de l'objet (profondeur, nature du sédiment, position, rapport éventuel avec d'autres vestiges). Enfin, certains cas sont accompagnés d'archives, seules ou ajoutées aux étiquettes et inventaires. La crédibilité maximale (degré 3) est obtenue par les témoignages incontestables (archives officielles), malheureusement fort rares. Les archives de première main (directes) présentant un contexte seront distinguées par un degré supplémentaire (degré 2) des archives sans contexte (degré 1). Les résultats de la première manœuvre sont ensuite soumis à une série de situations particulières pouvant diminuer le chiffre obtenu. Ces diverses conditions mêlent critères externes (collection, site...) et internes (patine, sous-type...). La liste des exceptions n'est pas exhaustive et pourrait être complétée ultérieurement, si de nouveaux exemples n'entraient pas dans les catégories établies.

Un problème de circularité a été posé par les haches miniaturisées lors de la mise au point du modèle critique. Nous avons délibérément opté pour une démarcation négative des sous-types réduits, sauf dans le cas des hachettes accompagnées de sources officielles non problématiques. Le degré 1 est attribué aux pièces dont le contexte est relaté par une archive (à condition qu'aucune autre restriction n'intervienne). Les autres cas présentent un résultat nul. Nous avons également dû distinguer les archives sans contexte des archives en présentant, ceci bien que certaines pièces puissent être accompagnées d'un contexte précis monté de toute pièce. Les données de contexte, lorsqu'elles sont livrées, doivent donc être examinées avec une vigilance accrue. Enfin, n'oublions pas que la signification des degrés attribués doit être relativisée. Les résultats obtenus seront le reflet du procédé et de

l'état des sources plus que d'une réalité archéologique. Le système est essentiellement conçu dans le but de mécaniser l'analyse critique. Il permet d'accélérer le traitement des données rassemblées et de s'entendre sur leur exploitation. Il va de soi que cet outil de travail évoluera au cours de son utilisation; il n'est pas réservé aux collections belges et pourrait être appliqué dans les divers pays touchés par l'extension des haches armoricaines (Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Danemark, Angleterre, Irlande et France), ce qui permettrait de confirmer ou d'invalidier les premières conclusions obtenues quant à la dispersion de l'objet dans le pays. Nous ne pourrions passer ici chaque cas en revue et livrer la totalité de ces conclusions (un tableau répertoriant les haches armoricaines conservées en Belgique avec leur degré de fiabilité sera publié dans un ouvrage collectif dirigé par J. Briard, CNRS UMR 6566, à paraître en 2000). Les exemples qui suivent exposent les difficultés posées par les sources et l'application de la méthode.

5. DES ERREURS ANCIENNES...

Durant l'hiver 1845, la commune de Hoogstraten (prov. Anvers) fit rétablir un ancien chemin (*Vla[el]mingstraat*) dans une sapinière, à la limite de Saint-Léonard. Un dépôt d'une vingtaine de haches en bronze fut mis au jour en creusant le fossé d'accotement et vendu par les ouvriers à un chaudronnier de la ville. Neuf pièces furent acquises par A. G. B. Schayes en 1846 et exposées aux Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles (de Loë, 1931 : 14). Ces haches ne sont pas armoricaines mais appartiennent vraisemblablement au groupe de Plainseau. Ce type est nommé à partir du dépôt du Plainseau, à Amiens (Somme), qui présente des haches à douille circulaire, avec bourrelet large, bords incurvés, le plus souvent ornées de filets en relief. Ces haches datant également de la phase finale de l'âge du Bronze sont bien représentées dans le Nord de la France et en Belgique, en découvertes isolées (Wichelen, ...) ou en dépôts (Anvers, Éprave, Heppeneert, Lanaken, ...) [Blanchet, 1984 : 282; Gaucher & Mohen, 1974 : 62; Van Impe, 1998]. Comme nous le verrons, cette trouvaille eut une influence non négligeable sur l'attribution de provenance de plusieurs haches armoricaines. Notons que C. J. Comhaire, parlant du dépôt

de Hoogstraten, situe la découverte en 1846, et dénombre 9 haches *évidées et sans anneau* (Comhaire, 1894 : 10) alors que les pièces possèdent bien un œillet. Nous pensons enfin que les haches achetées par les MrAH sont en fait au nombre de dix, une des neuf pièces (en réserve), brisée environ au milieu, étant constituée de deux morceaux de haches qui ne correspondent pas tout à fait. En l'examinant attentivement, on remarque que la partie inférieure, en partant du tranchant, s'élargit trop pour pouvoir joindre le deuxième élément.

Les MrAH possèdent une hachette armoricaine de sous-type Couville (Réserve, inv. AN. 42/N451. Comhaire, 1894 : 10; De Laet, 1982 : 499; de Loë, 1931 : 14, 53; Desittere, 1974 : 114; Jacobsen, 1904 : 57), répertoriée dans l'inventaire en 1846 comme provenant d'une sapinière de Hoogstraten. L'objet porte une ancienne étiquette « Hoogstraeten B0045 », le matricule ayant été rajouté par une écriture différente. Les données (dates, étiquette, lieu) coïncident et pourraient suffire à classer la pièce parmi les éléments fiables. La pièce AN.42 n'est cependant ni dessinée, ni décrite avec les neuf (ou dix) autres haches. Elle n'est d'ailleurs pas exposée avec elles. Rappelons également son sous-type, Couville, miniaturisé (74 × 14 mm). Nous savons que le lot de haches Plainseau a été acquis, quelques temps après la découverte, par achat. Une hachette dont on aurait falsifié la provenance aurait pu être vendue en même temps. Ce cas est typique du problème qui nous a préoccupé durant toute la recherche, car nous ne pouvons que supputer la fraude : l'archive de la transaction, que nous ne possédons pas, pourrait seule expliciter l'affaire. Si on y applique la méthode de critique, l'étiquette et l'inventaire avec court contexte confèrent le degré 2; le site est cependant suspect et le modèle miniaturisé; on aboutit donc à un degré 1.

Il en va de même pour les hachettes armoricaines qui auraient été trouvées à Hoogstraten et conservées par le musée Vleeshuis, à Anvers. Les pièces proviennent de la collection G. Hasse (1880–1956). D'après les carnets du collectionneur, un lot de 8 hachettes à douille carrée, reste d'une cachette de 33 haches, fut acheté en 1923. Notons que le lot compte en fait neuf pièces (Couvillie. Réserve, inv. 56.35.2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2275, 2278, 2279, 2280). La même année, G. Hasse acquit trois instruments provenant du même dépôt de 33 haches

(2 Trehou, 1 Dahouët. Réserve, inv. 56.35.2335, 2339, 2344). Et Hasse en cite encore trois achetés en 1923, qui pourraient donc faire partie du dépôt. La date de la découverte et le nombre d'objets (1923 : 33 haches; 1845 : une vingtaine de haches) correspondant mal avec l'ensemble Plainseau, il est peu probable que les pièces vendues à Hasse en proviennent. Doit-on penser qu'il y eut deux dépôts à Hoogstraten? Nous n'avons cependant aucune relation de la découverte d'une trentaine de haches armoricaines dans les environs. Des antiquaires ont par contre pu profiter de la renommée de la première cachette pour faire passer des pièces sans provenance déterminée pour des vestiges de l'endroit. Le lieu était en effet réputé et était la localité d'origine de Lambert Jagueneau (1879–1946), un antiquaire connu pour avoir écoulé plusieurs objets sous de fausses provenances, en utilisant notamment Hoogstraten et Turnhout (Warmenbol & Wouters, 1991 : 31–33). Ceci ne peut constituer un argument satisfaisant, mais G. Hasse s'approvisionnait régulièrement chez L. Jagueneau, et ce fut certainement le cas ici.

L. Jagueneau a également vendu à G. Hasse des haches armoricaines de sous-types variés venant de Turnhout (prov. Anvers). Six d'entre elles, de sous-type Trehou (2 exemplaires), Dahouët (3) et Plurien (1) feraient partie d'un dépôt de 40 haches mis au jour en 1914 (Vleeshuis, Anvers. Réserve, inv. 56.35.2329, 2230, 2332, 2333, 2347, 2346). Quatre autres de sous-type Couville, Maure, Trehou et Dahouët (Réserve, inv. 56.35.2276, 2277, 2234, 2340) ne mentionnent que Turnhout, sans précision. Pour de multiples raisons, l'ensemble nous paraît peu crédible. La variété des modèles dans le dépôt est assez étonnante, les dépositions de Bretagne ou de Normandie étant relativement homogènes. Cette modalité pourrait néanmoins résulter de l'exportation. Le plus troublant est qu'aucun récit ne mentionne la découverte de 40 haches armoricaines en 1914. De plus, nous n'avons, au total, recensé que 13 pièces sous la localité de Turnhout (les dix haches du Vleeshuis ainsi que trois hachettes Couville aux MrAH : collection Melges, don L. Cavens, inv. An. 40, expôts 17, 18 et 19. Jacobsen, 1904 : 57; de Loë, 1931 : 53, 55). Hormis Hoogstraten et Turnhout, assez proches l'un de l'autre, aucun dépôt significatif de haches à douille armoricaines n'a été signalé en Belgique (sauf à Montignies ou Bavay, à la frontière française, ces données étant

suspectes. Blanchet, 1984 : 501). Aucun relais important n'est présent entre le Nord de la France et la frontière hollandaise, si ce n'est sous forme de trouvailles de dragages tout aussi sujettes à caution. Doit-on imaginer que cela tienne à l'état de la recherche? Enfin — et la donnée est essentielle — la patine des pièces diffère à l'intérieur du dit « dépôt »; on y trouve des colorations vert foncé ou brunes, à textures lisses, régulières ou irrégulières, alternant avec des tons vert clair et des surfaces rugueuses. Les haches peuvent certes présenter des différences de patine selon leur position dans le dépôt, mais la disparité est ici trop flagrante. Il faut encore signaler que les renseignements directs fournis par les carnets voient leur valeur diminuée par le fait qu'ils furent rédigés tardivement par le collectionneur. Selon la méthode, les pièces de Turnhout sont rejetées (degré 0) puisque la contradiction des patines, la collection et le site sujets à falsifications réduisent l'intérêt de l'archive (carnets) avec contexte. Tout ces éléments nous font penser qu'il n'existait pas plus de dépôt à Hoogstraten qu'à Turnhout.

6. ... AUX ERREURS ACTUELLES

Nous avons répertorié, au Musée archéologique liégeois (Maison Curtius, Liège), une hachette portant une étiquette avec inscription « 5, provenance inconnue » (Couvillie, sans n° inv. Comhaire, 1894 : 18, 19, 42, 45; Lesenne, 1975 : 53–55; Otte, 1978 : 136; Renard, 1904; Servais & Hamal-Nandrin, 1929 : 60). Une main a ajouté au crayon « ? Tongres » (prov. Limbourg). La pièce est reprise dans le catalogue du musée, qui cite quatre hachettes provenant de cette ville. Ces trois autres pièces existent effectivement. L'une est étiquetée à l'encre rouge « Environs Tongres »; un « n° 4 » a été rajouté à l'encre noire (Couvillie, sans n° inv. Comhaire, 1894 : *idem*; Lesenne, 1975 : *idem*; Otte, 1978 : *idem*; Renard, 1904; Servais & Hamal-Nandrin, 1929 : *idem*). Un morceau de papier sur lequel on lit « Tongres (?) » est inséré au fond de la douille de la seconde; un « 4 » a été ajouté au crayon (Couvillie, sans n° inv. Comhaire, 1894 : *idem*; Lesenne, 1975 : *idem*; Otte, 1978 : *idem*; Renard, 1904; Servais & Hamal-Nandrin, 1929 : *idem*). L'indication « n° 10, environs de Tongres ? » figure sur l'étiquette de la troisième. D'emblée, la provenance de deux de ces objets semble peu assurée, mais nous laissons ce problème en

suspens. Les catalogues anciens énumèrent trois pièces à Tongres, sans qu'une quatrième soit citée (Comhaire, 1894 : *idem*; Renard, 1904; Servais & Hamal-Nandrin, 1929 : *idem*). L'attribution de la hachette qui nous intéresse paraît donc totalement hasardeuse. Son sous-type, commun aux autres, l'a sans doute amalgamée sans vérification. La pièce ne peut être retenue, la valeur de l'étiquette sans contexte (degré 1) étant annulée par le sous-type et le point d'interrogation qui suit la provenance.

Le cas se répète au Musée provincial gallo-romain de Tongres, où une hachette (Couvillie, inv. Sc. 116) passant pour une trouvaille de Tongres parvenue au musée par le don ancien d'un collectionneur local (de Schaetzen), ne porte en fait aucune indication de provenance.

La diffusion des haches armoricaines en Belgique s'inscrit dans une problématique plus vaste qui oppose une vision « expansionniste » du phénomène à une tendance plus « localiste », rejoignant par là la question des influences économique-sociales à la charnière du Bronze final et au premier âge du Fer. La critique des exemplaires belges remet définitivement en question un modèle d'extension large considéré comme précaire, mais ponctuellement utilisé (De Laet, 1982; de Loë, 1931; Desittere, 1974; Marien, 1952).

Enfin, la hache à douille armoricaine étant un objet particulièrement équivoque, son étude met en évidence la valeur de l'attitude critique. On a souvent parlé de la difficile restitution de la *vie réelle originelle* à partir des *vestiges recueillis* (Delporte, 1984 : 20–22). Il s'agit d'un problème obsédant la discipline archéologique, dont la subjectivité inhérente nous pousse à la vigilance quant aux méthodes employées et aux conclusions résultantes. Si la critique s'attache assez souvent aux caractères intrinsèques de l'objet, elle semble par contre oublier les difficultés méthodologiques posées par les caractères externes. Celles-ci doivent cependant nous amener à développer des moyens d'enquête adéquats.

Remerciements

L'auteur remercie pour leur aide et leurs précieux conseils, MM. M. Groenen, P.-P. Bonenfant, E. Warmenbol, R. Defurnaux, G. Creemers, R. Nouwen, T. Oost, K. Verlaeck, ainsi que Mmes A. Cahen-Delhay et M.-C. Gueury.

Bibliographie

- BLANCHET J.-C., 1984. *Les premiers métallurgistes en Picardie et dans le Nord de la France. Chalcolithique, Âge du Bronze et début du premier Âge du Fer*. Paris, Société Préhistorique Française : 608 p.
- BONENFANT P.-P., 1993. Pour une critique archéologique, l'approche des fraudes en archéologie préhistorique. Préface à la réimpression de A. Vayson De Pradenne, *Les fraudes en archéologie préhistorique*. Grenoble, J. Millon : 5-38.
- BORMANS J.-H., 1873. Essai de solution philologique d'une question d'archéologie généralement réputée insoluble. *B.C.r.A.A.*, 12 : 261-284.
- BRIARD J., 1976a. *L'Âge du Bronze en Europe barbare. Des mégalithes aux Celtes*. Toulouse, Éditions des Hespérides : 376 p.
- BRIARD J., 1976b. Les civilisations de l'âge du Bronze en Bretagne. In : J. Guilaine (dir.), *La préhistoire française*, Vol. 2. Paris : 561-574.
- BRIARD J., 1979. L'Âge du Bronze. L'apogée du Bronze atlantique. In : P.-R. Giot, J. Briard & L. Pape, *Protohistoire de la Bretagne*. Rennes : 137-176.
- BRIARD J., 1987. Rythmes de la production monétaire, de l'antiquité à nos jours. *Actes du colloque international organisé à Paris du 10 au 12 janvier 1986 (extrait)*. Louvain-la-Neuve : 731-743.
- BRIARD J., 1991. *La Protohistoire de Bretagne et d'Armorique*. Luçon, Jean-Paul Gisserot : 112 p.
- BRIARD J. & VERRON G., 1976. *Typologie des objets de l'âge du Bronze en France. IV : haches (2), herminettes*. Paris, CNRS : 89 p.
- COMHAIRE C.-J., 1894. *Les premiers âges du métal dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut. Communication faite à la Société d'Anthropologie de Bruxelles dans sa séance du 25 juin 1894*. Bruxelles, F. Hayez : 132 p.
- DE LAET S.J., 1982. *La Belgique d'avant les Romains*. Wetteren, Éditions Universa : 793 p.
- DE LOË A., 1931. *Belgique ancienne : catalogue descriptif et raisonné. Vol. 2 : Les âges du Métal*. Bruxelles, Vromant & Co : 270 p.
- DELPORTE H., 1984. *Archéologie et réalité. Essai d'approche épistémologique*. Paris, Picard : 140 p.
- DESITTERE M., 1974. Quelques considérations sur l'âge du Bronze final et le premier âge du Fer en Belgique et dans le Sud des Pays-Bas. *Helinium*, 14 : 105-134.
- DJINDJIAN F., 1991. *Méthodes pour l'archéologie*. Paris, A. Colin : 403 p.
- EVANS J., 1882. *L'âge du Bronze. Instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*. Paris, Germer Baillière et Cie : 351 p.
- GARDIN J.-C., 1979. *Une archéologie théorique*. Paris, Hachette : 339 p.
- GAUCHER G. & MOHEN J.-P., 1974. L'âge du bronze dans le Nord de la France. *Bulletin de la Société Préhistorique du Nord*, 9 : 1-143.
- JACOBSEN J., 1904. *L'âge du Bronze en Belgique (partie chimique)*. Bruxelles, Oscar Lamberty : 80 p.
- LESENNE M., 1975. *Bibliographisch repertorium van de oudheidkundige overblijfsen te Tongeren. Répertoires archéologiques. Série A : répertoires bibliographiques*. Bruxelles, CNRAB : 152 p.
- LETOR A., 1999. Importance de l'approche critique en archéologie : le cas des haches à douille armoricaines en Belgique. *Bulletin de l'Association française pour l'Étude de l'Âge du Fer*, 17 : 48-50.
- LETTERLÉ F., 1988. L'âge du Bronze final dans les Pays de la Loire. In : P. Brun, C. Mordant (dir.), *Le groupe Rhin - Suisse - France orientale et la notion de civilisation des Champs d'Urnes. Actes du colloque international de Nemours, 1986*. Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île de France, 1. Nemours : 525-532.
- MARIËN M. E., 1952. *Oud-België. Van de eerste landbouwers tot de komst van Caesar*. Antwerpen, De Sikkel : 527 p.
- MOHEN J.-P., 1977. *L'Âge du Bronze dans la région de Paris. Catalogue synthétique des collections conservées au Musée des Antiquités Nationales*. Paris, Éditions des Musées Nationaux : 263 p.
- MOHEN J.-P., 1990. *Métallurgie préhistorique. Introduction à la paléoméallurgie*. Paris, Masson : 230 p.
- OTTE M., 1978. *La préhistoire. À travers les collections du Musée Curtius de Liège*. Liège, Wahle & Cie : 168 p.

- RENARD L., 1904. Antiquités tongroises au Musée archéologique de Liège. *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg*, 22 : 179–225.
- RIVALLAIN J., 1971. *Contribution à l'étude du Bronze Final en Armorique. Élaboration d'une méthodologie appliquée aux dépôts de haches à douille armoricaines*. Rennes, Université de Haute-Bretagne : 146 p.
- SCHNAPP A., 1993. *La conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*. Paris, Éditions Carré : 384 p.
- SERVAIS J. & HAMAL-NANDRIN J., 1929. *Catalogue sommaire du Musée archéologique liégeois, section préhistorique*. Liège : 148 p.
- VAN IMPE L., 1998. *Bronsdepot van Heppeneert (8ste eeuw v. Chr.)*. Bruxelles, Fondation Roi Baudouin : 14 p.
- VASICEK Z., 1994. *L'archéologie, l'histoire, le passé. Chapitres sur la présentation, l'épistémologie et l'ontologie du temps perdu*. Sceaux, Kronos B. Y. Éditions : 254 p.
- VERLAECKT K., 1993a. Metalen voorwerpen uit de bronstijd, gevonden op het grondgebied van de provincie Oost-Vlaanderen. *Archeologische jaarboek Gent 1992*. Gent : 49–129.
- VERLAECKT K., 1993b. Poging tot reconstructie van een archeologische odyssee. Oost-Vlaanderen bronzen in de verzameling van de Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis. *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 64 : 163–195.
- VERRON J., 1989. L'âge du Bronze en Normandie. In : J.-P. Mohen (dir.), *Le temps de la Préhistoire*, Vol. 1. Paris : 416–419.
- WARMENBOL E., 1987. *Schatten uit de Schelde. De voorwerpen uit de metaaltijden uit de verzameling Hasse*. Antwerpen : 81 p.
- WARMENBOL E. & WOUTERS H., 1991. EXDRF – spectrometrie als hulpmiddel bij archeologische onderzoek: een bronzen bijl uit Antwerpen en haar moderne afgietsel. *Bulletin van de Antwerpse Vereniging voor Bodem- en Grotonderzoek*, 3 : 16–36.

Adresse de l'auteur :

Axelle LETOR
Rue du Cerisier, 40/9
B-7033 Cuesmes (Belgique)